SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 3 — Le Numéro : UN franc — SAMEDI 23 JANVIER 1943

L'INDÉPENDANT

TÉLÉPHONE : — JOURNAL HEBDOMADAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL & D'ANNONCES JUDICIAIRES — C. P. Bordeaux 17.822

ABONNEMENTS — Un an — Six mois
Bergerac (ville) et Dordogne ..... 40 francs — 20 francs
Autres départements ..... 85 — 45 —

Les abonnements sont payables d'avance.
Ils sont reçus au bureau du Journal et dans tous les bureaux de Poste

Directeur-Administrateur :
Robert TAILLANDIER

BUREAUX :
108, Rue Neuve, BERGERAC, en face du Jardin-Public

TARIF DES ANNONCES
Annonces judiciaires ..... la ligne — 5 fr.
— commerciales ..... — 3 50
Petites annonces classées ..... — 4 »
Chronique locale ..... — 5 »

L'INDEPENDANT publie les Annonces Judiciaires, Légales et Administratives du Département.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

EDITORIAL

Le 13 janvier 1939 s'ouvrait à la Chambre des Députés un grand débat sur la politique extérieure.

Au cours de ces journées parlementaires fut discutée la position que la France devait prendre vis-à-vis de l'Allemagne et des différents problèmes européens ; malgré les pertinentes interventions d'un certain nombre de députés, les élus marxistes proclamèrent la nécessité d'une politique anglophile qui devait fatalement entraîner la guerre.

Rappelons-nous la politique pacifiste et réaliste que préconisait à cette époque le Président Laval et qui lui a donné le droit de déclarer récemment : « Je n'ai pas voulu cette guerre, je n'ai jamais voulu la guerre ; ceux qui, chez nous, l'ont déclarée, sont des fous, elle était inutile et d'avance elle était perdue ; il fallait faire, au temps heureux de la paix, l'organisation de l'Europe. »

Pierre Laval combat maintenant pour conserver à la France son Empire. Il combat pour les Français de l'Extérieur comme pour ceux de l'Intérieur.

Comme l'écrit *La Dépêche de Toulouse* : « C'est dans cet esprit qu'il faut envisager la dissolution de la Légion Tricolore, le gouvernement n'ayant pris cette décision que pour regrouper et ordonner des efforts qui, pour l'entente européenne nécessaire et la lutte contre le bolchevisme, se déployaient jusqu'à présent en ordre dispersé.

A cette unité de conception et d'action, si nous voulons qu'elle soit efficace, si nous voulons que la nation en bénéficie toute, doit correspondre, dans le pays, une unité de compréhension. UNITÉ et UNION : n'est-ce pas ce qu'ici nous avons toujours réclamé ?... Est-ce donc en vain qu'au pays de Descartes et du « Discours de la Méthode » on demandera aux esprits justes de ne pas croire aveuglément, mais de COMPRENDRE après mûres réflexions ?... »

I.

NOUVELLES en quelques lignes

Serge de Lenz, l'évadé perpétuel, a été condamné par défaut à 2 mois de prison.

— L'avion Alger-Dakar s'est écrasé au sol.

— 1.147 prisonniers libérés sont arrivés à Compiègne.

— L'ex-ambassadeur Marcel Peyrouton, qui est arrivé à Alger, a été reçu par le général Eisenhower.

— En Hongrie, des anneaux d'acier remplacent les alliances en or.

— Lorient a reçu un million de l'Indo-Chine.

— Des faux agents de défense passive volent 1.200.000 francs à Paris.

— Les colis adressés aux ouvriers français doivent être emballés très solidement.

D'une semaine... à l'autre

Les évènements qui se sont déroulés depuis samedi sont nombreux et divers. Aussi, comme chaque semaine, nous allons les résumer en peu de lignes. D'ailleurs, la presse quotidienne se fait, chaque jour, un devoir d'en donner les grandes lignes.

Au sujet de la Relève

De nombreux jeunes gens de notre arrondissement sont partis, cette semaine, pour l'Allemagne.

Un ingénieur, M. Luys, de Frégouville, a adressé une belle lettre au président Laval. Il dit notamment : « Légionnaire S. O. L., j'ai mené seul dans ma commune le bon combat pour une France digne de son passé. Ulcéré par les évènements récents, la nécessité de « servir » plus efficacement les intérêts de mon pays m'est apparue à la suite de vos pathétiques appels en faveur de la « relève ». Mon dossier de demande d'emploi en Allemagne vient d'être transmis ».

La Légion tricolore est dissoute

La Légion tricolore créée par la loi du 16 juillet 1942 est dissoute.

Cette mesure précède une organisation plus efficace des groupements de volontaires.

Le gouvernement entend, en effet, donner à tous les Français qui le désirent, les moyens de traduire en actes leur volonté de révolutionnaires et de patriotes et il ne leur ménagera pas son appui matériel et moral.

Dès maintenant, la Légion des Volontaires contre le Bolchevisme est ouverte.

En outre, le gouvernement poursuit, comme il a été annoncé à plusieurs reprises, la constitution de la « Phalange africaine ». Elle est ouverte aux Français qui désirent collaborer, les armes à la main, à la défense et à la reconquête de notre Empire.

Un raid audacieux

Deux aviateurs français échappés d'Afrique du Nord viennent d'atterrir entre Agde et Sète.

Ce raid audacieux est symptomatique. Il prouve que, malgré la pression exercée sur eux, des Français loyalistes se refusent à servir les Anglo-Américains et ceux qui, en Afrique du Nord, se sont faits leurs complices.

Désaccord anglo-américain

Se plaignant du manque de nouvelles sur la situation militaire et politique en Afrique du Nord, M. Th. Cadett souligne la loquacité débridée et imprudente qui règne sur ce sujet de l'autre côté de l'Atlantique.

« On finira, dit-il, par jeter la confusion dans l'opinion si ce n'est déjà fait. »

Ces critiques sont appuyées par de nombreux journalistes britanniques, selon lesquels les Américains se seraient réservé le monopole de la diffusion des nouvelles et de la censure dans toute l'Afrique du Nord.

D'autre part, on apprend par une dépêche de Washington que la presse conservatrice américaine réclame le rappel de M. Robert Murphy.

Témoignage d'un journaliste gaulliste

Un envoyé spécial de l'agence dissidente A. F. I., après un séjour de trois semaines en Afrique du Nord, considère « qu'une tâche difficile reste à accomplir ».

A l'Hôtel du Parc

Des délégations venues de tout le pays ont été reçues, à l'hôtel du Parc, par le Maréchal.

Elles ont apporté au chef de l'Etat l'expression de leur respectueux et fidèle attachement à sa personne.

Les premiers prisonniers libérés d'Afrique du Nord arrivent en France.

Moins de deux jours après que fut connue la généreuse décision du chancelier Hitler de libérer les Français faits prisonniers en Afrique du Nord, les premiers rapatriés du Nord tunisien mettaient déjà le pied sur le sol de la métropole.

« Les Allemands, disent-ils, se sont conduits, à notre égard, en soldats, c'est-à-dire de la façon la plus généreuse ».

Un journal anglais bat le record du « bobard »

Vichy, 19 janvier.

A maintes reprises déjà, nous avons signalé les fantaisies indécentes des informateurs britanniques. Un journal hebdomadaire anglais, le « Reynolds News », remporte aujourd'hui le record de l'extravagance et de la mauvaise foi.

Ce journal, dans son dernier numéro, ne prétend-il pas, en effet, que Londres serait en possession d'informations touchant « à l'étendue des concessions françaises qui auraient été faites par M. Laval lors de sa dernière rencontre avec M. Hitler ».

Citons textuellement :

« 1° Laval aurait cédé, pour une durée de 50 ans, les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne, ainsi que toute une série d'importantes villes et centres industriels français. Ainsi, la France se trouverait séparée de la Belgique ;

« 2° Laval aurait consenti la constitution d'une zone large de 30 milles prenant naissance près du Tréport, à l'embouchure de la Somme et s'étendant par Nancy, jusqu'à Dijon ».

Que faut-il penser de l'état d'esprit qui règne à Londres, pour que d'aussi monstrueux « bobards », qui ne méritent même pas un démenti, puissent être imprimés dans la presse anglaise ?

(O.F.I. Havas).

A Vichy

Mardi, le Président Laval a présidé une conférence des préfets de la zone non occupée.

Le chef du gouvernement exposa les problèmes essentiels intéressant le ravitaillement et le monde du travail.

M. Abel Bonnard, ministre secrétaire-d'Etat à l'éducation nationale, entreteint les préfets du nouveau rôle dévolu aux instituteurs et de l'aide que ces derniers peuvent apporter au gouvernement par leurs contacts quotidiens avec l'opinion publique.

Un journal suisse écrit :

« Le public anglais comprend de moins en moins ce qui se passe à Alger ».

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Du 17 au 31 janvier, des bons de solidarité seront mis en vente pour procurer des ressources destinées à la lutte contre la tuberculose.

Un Comité départementale que préside M. le Préfet a été créé en Dordogne.

Il fait auprès de tous un pressant appel pour que soit le plus activement possible achevée la vente de ces bons de solidarité livrés sur demande à la Préfecture au carnets de 20 bons à 0.50 ou de 20 bons à 5 fr.

A l'époque où nombreux sont ceux qui, en état de moindre résistance, deviennent une proie facile pour la tuberculose, il est pour chacun un devoir d'entr'aide sociale de secourir ceux qui souffrent et peuvent constituer un danger pour notre race.

Est-il besoin de rappeler les services immenses rendus par l'argent recueilli au cours des campagnes antérieures du Timbre antituberculeux. Combien de vies humaines ont été protégées ? Combien d'enfants ont été ravis au mal ?

L'effort même modeste de chacun concourt grandement à l'amélioration du sort de tous.

LES HOSTILITÉS

Sur le front russe, les opérations se déroulent de Léningrad à la Baltique.

On sait que Berlin a annoncé que Velikie-Louki a été évacuée par sa garnison. Le capitaine Sartorius, du D. N. B., écrit que l'occupation par les Russes de cette citadelle n'a pas de signification stratégique.

Les dernières informations précisent que l'attaque lancée par les généraux Golikov et Valoutine, dans le secteur de Voronej, part d'un point situé à environ 100 km. au sud de cette ville et se développe sur un front de 150 km. à l'arrière et à l'ouest du front, et qui constituent deux grands carrefours ferroviaires.

Sur le front du Don, la bataille de mouvement continue particulièrement dans la région qui a pour centre Millerovo.

A Stalingrad, l'armée du général Paulus, qui défend la ville, résiste avec ténacité à la poussée des forces soviétiques.

Sur le front du Caucase, combats engagés suivant l'axe de la voie Gueorguievsk-Rostov.

Les Allemands, sur tout le front, pratiquent la tactique élastique de la guerre de mouvement, opèrent quelques « colmatages » dans des brèches locales. Dans des secteurs, ils ont opéré un raccourcissement du front.

Il apparaît que les soldats des positions allemandes avancées ont réussi à rejoindre le gros des troupes.

En Tripolitaine, l'aile droite de la 8e armée britannique conduit une attaque frontale contre les positions de l'Axe situées à l'embouchure de l'oued zem zem, à la hauteur de Bouérat et Hozoum. L'aile gauche anglaise s'efforce de dessiner un mouvement tournant partant du désert contre le centre d'El Gueddia, où la grande route littorale change brutalement de direction et remonte sud-nord vers Misourata, en bornant, à droite, la grande « sebka » Jaguaniere et salée du golfe de la grande Syrte.

Aux dernières nouvelles, on apprend que le maréchal Rommel a réussi à échapper, une fois de plus, à son adversaire.

En Tunisie, activité de patrouilles dans la région de Kairouan.

En Nouvelle Guinée, les Australiens se seraient emparés de Salalanda.

A l'ouest, recrudescence du duel aérien.

En représailles à l'attaque effectuée par la R.A.F. sur Berlin, la Luftwaffe a bombardé Londres.

R. T.

Livraison du blé de la récolte 1942

Le Maire de Bergerac adresse un appel pressant aux agriculteurs qui n'ont pas encore livré au Ravitaillement les quantités de blé pour lesquelles ils sont imposés. La date limite des livraisons avait été fixée par M. le Préfet au 31 décembre 1942 et d'ores et déjà les producteurs qui ne s'y sont pas conformés en infraction sont passibles de sanctions pénales et administratives. Par mesure de bienveillance, M. le Préfet a différé la date primitivement fixée jusqu'au 25 janvier 1943. Passé cette date, les producteurs qui n'auront pas régularisé leur situation, seront l'objet des mesures répressives les plus énergiques. L'alimentation de milliers de Français est en jeu. M. le Maire insiste pour que son appel soit compris et suscite l'effort et la bonne volonté de tous.

VITICULTURE

Plantations anticipées. — Loi du 16 novembre 1942. Art. 2. — L'article 2 de la loi du 16 novembre 1942 autorise jusqu'au 1er août 1943 les plantations anticipées de vignes dans les régions dont le vin bénéficie d'une appellation contrôlée.

Les déclarations de plantations de l'espèce seront souscrites comme les autres à la Recette buraliste et à la Mairie ; elles devront, en outre, contenir l'engagement d'arracher une superficie égale dans le délai de 3 ans.

Chronique Locale

Nécrologie. — La grande famille du S. N. de Bergerac est en deuil. Notre jeune ami Emile Denestèbe, ex-rameur de notre société locale, vient d'être enlevé, à la fleur de l'âge, à l'affection des siens.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi, au milieu d'une nombreuse affluence.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à sa veuve, Madame Emile Denestèbe, à son jeune fils Jean-Pierre et à sa famille, nos sentiments de condoléances émues et attristées.

Société littéraire. — Le 18 janvier, à 21 h., M. René Benjamin, de l'Académie Goncourt, fit, sous les auspices de la société littéraire, une conférence sur « Don Quichotte, le plus beau livre du monde ».

Le très nombreux et élégant auditoire qui se pressait dans la salle du théâtre, salua par d'incessants et vigoureux applaudissements le prestigieux orateur qu'est M. René Benjamin et l'apposé qu'il fit de l'œuvre de Cervantès.

Les dirigeants de la S. L., en particulier le dévoué président de cette société, M. Pierre Marquay, méritent d'être associés au brillant succès qu'obtint la première des soirées littéraires projetées pour l'an 43.

Prestations d'alcool viniques. — Les propriétaires astreints à une prestation d'alcool vinique sont informés qu'ils peuvent porter ou expédier leur prestation d'alcool à la Poudrerie de Bergerac, tous les jours, sauf le dimanche, de 9 à 12 h., et de 14 à 17 heures.

Arrestations. — Dans la soirée du 13 janvier, M. le juge d'instruction plaça sous mandat de dépôt Albert Superchi, 18 ans, garçon d'hôtel, originaire de Colmar, arrêté par la gendarmerie de Lalinde pour vol d'une bicyclette et de vêtements divers.

Le jeune homme fut transféré le lendemain à la maison d'arrêt de Périgueux.

Et le nommé Michel Renaud, 23 ans, cultivateur commune de Saint-Georges-de-Monclard, arrêté pour vol par la police de Limoges.

— Le 16 janvier, la gendarmerie arrêta le nommé Henri Faugeras, 71 ans, originaire de Douville, journalier, sans domicile fixe, pour vol de volailles à Bouriquel.

M. le Procureur de la République décerna mandat de dépôt et, dans son audience des flagrants délits du même jour, le tribunal condamna Faugeras à trois mois et un jour de prison.

— Au cours de la nuit du 4 au 5 janvier, M. Charles Bardet, 26 ans, chef de chantier à l'entreprise C. E. C. A. de Cadouin, fut allégé de son portefeuille par Emile Ramaillier, 22 ans, manœuvre à cette même entreprise, originaire de Spault-Brenax (Ain).

Or, ce portefeuille contenait la somme de 1.350 francs en billets de banque. Ramaillier avait agi sous l'empire de l'ivresse, mais, au moyen de la somme soustraite, il acquitta diverses dettes, fit des dépenses en libations, si bien qu'il ne lui resta plus que 15 francs Quant audit portefeuille, il s'en était débarrassé en le jetant dans un fossé bordant le terrain de football de Cadouin.

Après enquête, la gendarmerie procéda à l'arrestation du jeune homme et le déféra au parquet le 16 janvier. Ramaillier, fut placé sous mandat de dépôt et transféré à Périgueux.

— A la suite de la disparition d'une certaine quantité de fil de cuivre à la poudrerie de Bergerac, la gendarmerie déféra le 18 janvier au parquet le nommé Léon Gance, 30 ans, électricien, domicilié boulevard Chanzy, originaire de Pantin (Seine).

Après comparution devant M. le juge d'instruction, Gance fut placé sous mandat de dépôt et transféré à Périgueux.

— Le 20 janvier, la gendarmerie de Bergerac mit à la disposition du parquet : le nommé Maurice Anne Raoul Roy, 53 ans, sans profession ni domicile fixe, originaire des Deux-Sèvres (défaut de carnet anthropométrique) ; et la dame Tridat, née Eilna Faure, 69 ans, cultivatrice à Gauberis, commune de Campsegret, qui « par vengeance » avait voulu donner la liberté aux lapins de la dame Peyvert, 33 ans, du même lieu.

A l'audience des flagrants délits, le tribunal condamna le premier à un mois de prison et la seconde à une amende de 600 francs.

— M. le Procureur de la République déconna mandat de dépôt contre Roger Menetret, 19 ans, fraiseur, originaire de Paris, arrêté par M. le commissaire de police pour vol de 600 francs au préjudice d'un de ses camarades.

Ce mandat fut confirmé par le tribunal, et Menetret fut conduit à Périgueux.

Dans de vilains draps

Un voleur trop ingénieux raflait draps et couvertures dans les hôtels où il couchait et les revendait.

Lundi 11 janvier, un homme de mise soignée et d'allure dégagée arrivait à l'Hôtel de Bordeaux, à Bergerac. Il demandait une chambre à deux lits, disait attendre sa femme. Au soir, il rentra seul et expliqua que sa femme avait manqué le train. Il prie le gardien de nuit de le réveiller à quatre heures du matin. Ce qui fut fait. Le voyageur quitta l'hôtel, porteur de deux grosses valises. Lorsque, vers huit heures, mardi, la bonne vint pour faire la chambre, quelle ne fut pas sa surprise de voir que les quatre draps et les trois couvertures des deux lits avaient disparu. La police fut alertée.

Or, mardi, le même astucieux voleur se présentait à l'Hôtel de l'Europe, à Périgueux, prétendant représenter une imaginaire maison de Castres, et proposa au propriétaire de lui livrer des draps et des couvertures, voire même des serviettes, acquis par sa maison de deux hôtels de Lourdes qui venaient de fermer leurs portes. Il lui proposa même de lui céder outre draps et trois couvertures qu'il avait dans sa valise, à titre d'échantillons.

Affaire fut faite. De là, notre rat d'hôtel se rendit à l'Hôtel de la Boule d'Or, où il recommença la petite combine qu'il avait si bien réussie à Bergerac. Il redemanda une chambre à deux lits, car il attendait sa femme, etc...

Le matin, il partit à cinq heures. Mais M. Déjean, qui avait eu du flair, saisit la valise du voyageur très matinal. Et on découvrit un nouveau vol de deux draps et de deux couvertures. Un peu après, M. Maury, l'hôtelier de Bergerac, reconnut ses draps et ses couvertures dans ceux vendus à l'Hôtel de l'Europe et qui furent saisis, ainsi que les fonds versés, bien entendu.

Mercredi, le rat d'hôtel était arrêté. Il se nomme Casabonne, est âgé de 53 ans, serait domicilié à Agen. On enquête pour établir les antécédents de ce voleur qui, sur son assurance — qui n'a pas été sans risques — ne paraît point en être à ses débuts.

Ouverture des magasins. — Le Maire de Bergerac porte à la connaissance de ses administrés que par arrêté de M. le Préfet de la Dordogne en date du 2 janvier 1943, les magasins de détail autres que les magasins d'alimentation et les pharmacies, ne pourront être ouverts au public après 17 heures.

L'utilisation du courant électrique pour l'éclairage des salles de vente des magasins intéressés est interdite avant 10 heures et après 17 heures.

Concours dans les P. T. T. — Un concours pour le recrutement de 35 dames sténo-dactylographes à l'Administration centrale des P.T.T. sera ouvert, à Clermont-Ferrand, le 10 avril prochain.

La liste des candidatures sera close le 22 février 1943, au soir.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction départementale des P.T.T.

Pour le colis du prisonnier

Le comité Directeur de l'Union Sportive Bergeracoise est heureux de faire savoir à son public que le jour-de de rugby du 31 janvier sera entièrement réservée au profit du colis du prisonnier.

Pour cette grande manifestation sportive, l'U. S. B. recevra sur son terrain les équipes première et junior de Fumel, encore en compétition dans la coupe de France.

Il espère que le public viendra nombreux assister à ces deux grands matches et, de ce fait, apporter sa contribution à cette grande œuvre.

J. R.

Cartes d'alimentation. — Les feuilles de tickets d'alimentation pour le mois de février seront distribuées à la Mairie, à partir du 23 janvier, aux chefs de famille dont le nom commence par :

A et B, le samedi 23 janvier ; C et D, le lundi 25 ; E à K, le mardi 26 ; L et M, le mercredi 27 ; N à R, le jeudi 28 ; S à Z, le vendredi 29 ; Retardataires, le samedi matin 30 janvier ; Personnel de la Poudrerie, le samedi après-midi.

Les bureaux sont ouverts de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30.

Les consommateurs sont priés de vérifier en présence de l'agent distributeur le nombre et la catégorie des feuilles remises ainsi que les numéros de coupons détachés de la carte. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être admise à ce sujet. Entrée des bureaux par le square de la Mairie.

Pharmacie de service. — Dimanche dimanche, pharmacie Denoix, rue Maréchal Pétain.

VOUS QUI DÉSIREZ
Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux
Tous prix, toutes contenances
Une seule adresse :
Cabinet Jean-Ernest CROUZEL, Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne). Tél. 9.

Caisse d'Epargne de Bergerac (*boulevard Maine de Biran*).
Bureaux ouverts comme suit : Renseignements : tous les matins, de 9 h. à 11 h. ; caisse : tous les après-midi, de 13 h. à 15 h. et samedi matin.
Maxima de placements autorisés : particuliers, 40 000 fr. par livret ; sociétés, 100.000 fr. Taux de l'intérêt, avec bonification 2,75 %.
Souscriptions aux Bons du Trésor et aux Bons d'Epargne.
Caisse d'Epargne de Bergerac.

Maison du Prisonnier. — *Centre d'entr'aide de Bergerac.* — En vue de la constitution d'une troupe théâtrale, un appel est adressé à toutes les camarades rapatriés qui auraient prêté leur concours à des représentations à leur ofiag, stalag ou kommando à quelque titre que ce soit.
Se faire inscrire d'urgence à la Maison du Prisonnier, centre d'entr'aide de Bergerac, 40, Grand'rue, de 15 à 19 heures.

Jardins familiaux. — Les membres de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer (Amicale de Bergerac, carte violette), sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 27 janvier à 20 h. 30, salle du café de France, 1er étage.
Objet de la réunion : Monnaie-Matière, semence.

Quintonine
Le Fortifiant que les circonstances Imposent
6 Fr. 80 le Flacon. « Toutes Pharmacies.

Trouvailles. — Il a été trouvé :
Un stylo, par Mme Paulette Marty, 3, rue La Boétie.
Une ceinture de dame, par M. Baras, impasse Michelet.
Un parapluie de dame par M. Gabriel Mignot, 44, cours Victor Hugo.
Une boucle d'oreille or, par M. Bouyzaiet, 32, rue La Boétie.
Un collier ivoire, par Mlle Desmartis, avenue Wilson.
Un couteau de boucher, par M. Delbancut, place du Temple.
Une fourrure d'enfant, par M. Richard, 63, rue La Boétie.
Un foulard rayonne, par Mlle Henriette Gaudy, rue des Fontaines.
Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

Société de courses. — Une société de courses de chevaux vient d'être formée à Bergerac, avec l'approbation de M. le Ministre Secrétaire-d'Etat à l'agriculture, sous la dénomination « Société bergeracoise pour l'amélioration de la race chevaline ».
Son bureau a été ainsi constitué :
Président : M. de Taffin de Tilques ;
Vice-présidents : MM. J. Barat, Banlier, Brisseau et Quennesson.
Secrétaire-général : M. Jouhet.
Secrétaire-adjoint : M. Dutreuil.
Trésorier : M. Sernecut.
Membres : MM. Teyssier, Aubret, Bourzac, Beauché, Videau, Perrier, Guichard, Boutet et Grellier.
L'hippodrome de la société sera à Rivière, mis gracieusement à la disposition de la société par son président M. de Taffin.
Il est question de donner la première réunion de courses le dimanche 27 juin prochain.
Les Bergeracois se réjouiront d'apprendre que cette tradition, interrompue dans notre ville depuis si longtemps, va être renouée, et ils retiendront la date du 27 juin pour se rendre nombreux à l'inauguration de l'hippodrome dans le cadre enchanteur de Rivière où se donneront rendez-vous tous les amateurs de courses de la région.

Syndicat corporatif agricole de Bergerac. — Céréales panifiables. Le dernier délai pour les livraisons différées est fixé au 25 janvier.
Impositions 1942 : Pommes de terre, céréales secondaires, légumes secs. Les impositions devraient être déjà livrées aux organismes stockeurs ou négociants agréés choisis.
Impositions œufs. Les réclamations peuvent être adressées, *par écrit*, au Président de la *Commission Cantonale d'Arbitrage*, 42, boulevard Victor Hugo, à Bergerac.

A VENDRE *en ville, jolie habitation, confort absolu.* **DHUMERELLE & FILS**, 52, *pl. Gambetta, Bergerac.*

CHAUSSURES

ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

Les plus beaux modèles
Les meilleures marques
Les plus bas prix

Marques BALLY, UNIC, SIRIUS, etc.

Obsèques. — Jeudi dernier ont eu lieu, à Bergerac, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. André Lachanaud.

C'est une vieille figure bergeracoise, unanimement estimée, qui disparait.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à sa veuve, Madame André Lachanaud, aux familles Lavand, et à toute sa famille, nos sentiments de condoléances attristées.

Reclassement des militaires de carrière. — Les militaires de carrière provenant d'autres divisions et retirés sur le territoire de l'ancienne 12e Division Militaire (Département de la Haute-Vienne, de la Dordogne, de la Corrèze et de la Charente non occupée), et qui désirent obtenir un emploi, doivent s'adresser au siège de la Subdivision la plus proche de leur domicile. Ce siège leur sera indiqué par les brigades de gendarmerie.

Tout militaire de carrière ayant ainsi obtenu un emploi est prié d'en aviser la subdivision qui l'a renseigné.

Ceux démobilisés sur le territoire de l'arrondissement de Bergerac, pourront utilement s'adresser au District de Bergerac, 11, rue des Carmes, à Bergerac.

Au marché. — Apports très restreints de légumes frais au marché du 15 janvier, place de l'Eglise.

Le marché de la place des Deux-Conils fut très animé. Apports importants d'oies et de canards gras et dindes vivantes. Prix demandés : dindes mâles, 90 à 100 fr., dindes femelles, 120 fr. ; oies, 230 à 240 fr. ; canards, 180 à 210 fr., le tout le kilo, suivant qualité.

Foies d'oies, 430 à 450 fr. ; de canards, 280 à 300 fr. le kilo. Vente lente. Tendance à la baisse sur la fin du marché.

Théâtre de Bergerac. — Mardi 26 janvier 1943 (en soirée), *grand Gala lyrique de « Werther »*, l'immortel chef-d'œuvre de Massenet, avec des premiers sujets de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et du Capitole, sous la haute direction du premier Chef d'orchestre du Capitole de Toulouse, le Maître Artus.

Cinéma Odéon. — Vendredi samedi et dimanche, Grace Moore, Georges Thill de l'Opéra, André Pernet de l'Opéra, dans le célèbre roman musical de Gustave Charpentier : *Louise*.

Cinéma Cyrano. — Jeudi, samedi et dimanche, *l'Embuscade*, d'après la pièce de Kistemaekers, avec Pierre Renoir, Jules Berry, Valentine Tessier, Aimos.

Salle des Ouvriers. — *Cinéma.* — Samedi et dimanche, *Un soir de Carnaval*.

Dans cet établissement, aucune Place en location.

Les billets pris au guichet ne peuvent être remis à l'extérieur.

Le Public est prié de suivre la file.

ACHAT VENTE ÉCHANGE — **MEUBLES ANCIENS ET MODERNES**

Maison Vve GOT

E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Mounet-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

Etude de Me Adrien BOISSE, agréé à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Première insertion

Suivant acte sous seings privés en date à Bergerac du dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac le vingt janvier mil neuf cent quarante-trois, folio 12, numéro 35, par le receveur qui a perçu les droits,

Monsieur CHEVALIER Hippolite, tonnelier, demeurant à Bergerac, avenue du Maréchal Foch, a vendu à Monsieur MAYSONNADE André, tonnelier, demeurant à Bergerac, rue Beauferrier, le fonds de commerce de tonnellerie qu'il exploite à Bergerac, avenue du Maréchal Foch, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de Me BOISSE, agréé.

Pour première insertion.

Adrien BOISSE.

L'âge critique chez l'homme

Aux approches de la cinquantaine, l'homme est parfois sujet à une foule de malaises qu'il ignorait auparavant. Il a alors intérêt à prendre des gouttes Floridea. C'est un remède végétal bien supporté, qui améliore la circulation et combat efficacement les troubles congestifs. Le flacon de gouttes Florides : 14 f. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité 12 fr 25 Tes Phies.

POSTE T. S. F., état neuf, à vendre. M. Amos, 8 Monbazillac. 88

Avis aux propriétaires d'immeubles détruits par actes de guerre

La loi no 825, du 1er septembre 1942, publiée au *Journal officiel* du 8 octobre 1942, a institué en faveur des propriétaires dont les immeubles ont été détruits par suite d'actes de guerre et susceptibles de bénéficier de l'indemnité d'éviction, une *allocation d'attente* payée à titre d'intérêt sur le montant de la dite indemnité.

Cette allocation d'attente peut être attribuée sur leur demande aux propriétaires pour les immeubles desquels la période de reconstruction visée à l'article 17 de la loi du 11 octobre 1940 codifiée, n'est pas encore ouverte, et à condition qu'ils n'aient pas bénéficié des subventions prévues par les lois des 5 août 1940 et 9 février 1941.

Pour être admis au bénéfice de cette allocation, les propriétaires visés aux deux paragraphes précédents devront avoir été reconnus dans un état de nécessité conformément aux règles posées pour l'application de la législation relative aux secours aux Réfugiés.

Les intéressés résidant en Dordogne non occupée et Gironde libre rattachée, et susceptibles de réclamer le bénéfice de l'allocation d'attente, doivent se faire connaitre dans le plus bref délai possible à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées : Délégué Régional du Commissariat à la Reconstruction, 14, boulevard de Vésone, Périgueux, Téléph. 14-60 61 62, qui leur fournira tous renseignements complémentaires utiles.

Les Dépuratifs et les Spécialités

A. VINCENT DE GRENOBLE

à base de plantes des Alpes, préconisés dans toutes les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique, et les rhumatismes, sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.

Les lecteurs intéressés écriront aux Laboratoires A. VINCENT, P. Delporte, pharmacien, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui enverra gratuitement les indications demandées.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

De Becker Louise, pl. Bellegarde.
Courtois Michèle, av. Calmette.
Sourmay Robert, à Caville.
Berthome René, av. Calmette.
William Richard, id.
Martin Dominique, rue Candillac.
Chaveron Nicole, pl. Bellegarde.
Petit François, 5, rue Montauriol.
Huguenin-Bergenat Charles, avenue Calmette.
Desprez Josette, rue Candillac.
Barbut Agnès, place Bellegarde.
Chaveroux Gérard, av. Calmette.
Aizieu Colette, rue de l'Intendance.
Blanchard Liliane, av. Calmette.
Charpeney Colette, id.
Dayde Liliane, id.
Champelos Bernard, id.
Devenière Bernard, pl. Bellegarde.

MARIAGES

Carvaille Laurent, garçon de café, de Bergerac, et Andréa Brémont, mécanicienne, de Bergerac.

Piotrkowski Hermann, commerçant, de Miramont de Guyenne, et Elsa Szmulewicz, couturière, de Bergerac.

Drouard Georges, cultivateur, d'Issigeac, et Marthe Doyeux, s. p., de Bergerac.

DÉCÈS

Eymery Jeanne, veuve Borderie, 79 ans, s p., rue St-Martin, 27.
Chadourne Jean, employé municipal, 66 ans, avenue Calmette.
Torremans Guillaume, comptable, 53 ans, place du Foirail.
Freytet Pierre, s.p., 72 ans, avenue Calmette.
Armandie Marie, veuve Bayle, 85 ans, rue Maréchal Joffre.
Mayoux Jeanne, épouse Le Gouar, 45 ans, s.p., rue J. Nicot.
Castet Irène, épouse Daniel, s.p., 24 ans, avenue Calmette.
Andreu Jean, cultivateur, 61 ans, au Foirail.
Broussé Jean, s.p., 65 ans, avenue Calmette.
Denestèbe Emile, plâtrier, 29 ans, rue du Pont St-Jean.
Desveaux Pierre, enfant, rue du Grand Moulin.
Desprez Josette, enfant, rue Candillac.
Dall'Armi Rose, épouse Auzou, cultivatrice, 30 ans, av. Calmette.
Vigier Louis, s.p., 77 ans, rue Cantelauve.

Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques
en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE
ROUTE DE POMBONNE
Tél. 608 BERGERAC Tél. 608
achète tartre blanc et rouge

Intestin libre, teint frais

La peau, dit-on, est le miroir de l'intestin. Intestin paresseux signifie teint terreux, boutons, dartres, démangeaisons, migraines, rhumatismes même. C'est pourquoi il est bon d'aider au fonctionnement régulier de l'intestin, en prenant après le dîner, une tasse de l'excellente tisane Vichyflore. Cet heureux mélange de plantes médicinales associées au sel Vichy-Etat, combat la constipation, éclaircit le teint, améliore la digestion. Vichyflore, 10 Fr. 20 la boîte. Tes Phies.

Tribunal Correctionnel

Audience du 14 janvier 1943

Présidence de M. Mariel, président du tribunal ; ministère public, M. Lartigue, procureur de la République.

Carte d'identité. — Pour usage d'une fausse carte d'identité et complicité, une amende de 200 fr. est infligée à Gisèle Paulus, née Szpajzes, 23 ans, couturière à Lamothe-Montravel, et Pierre Marteau, 48 ans, courtier en vin au même lieu.

Tickets. — Louise Roubène, épouse Rigoulet, 57 ans, sans profession, à Bergerac, poursuivie pour usage frauduleux de tickets d'alimentation et complicité, est condamnée à quinze jours de prison.

Réunions publiques. — Aimé Denou, 31 ans, cultivateur à Naussannes ; Aristide Chuy, 46 ans, cultivateur au même lieu, et Louis Beaumont, 34 ans, cultivateur à Monsaguel, sont condamnés chacun à 200 francs d'amende avec sursis, pour infraction à la loi du 18 juillet 1941 sur la tenue des réunions publiques.

Vols. — Diverses affaires de vols sont ainsi liquidées :

Un mois de prison avec sursis (défaut), à François Dulaba, 46 ans, cultivateur à Llorac (vol de récoltes).

— Quinze jours de prison à Maurice Girault, 37 ans, vidangeur à Bergerac.

— Huit jours de prison avec sursis à Amélie Brunot, épouse Denoux, 38 ans, cultivatrice à Ste-Croix-de-Beaumont (vol de châtaignes).

Relaxe. — Paul Cassinelli, 61 ans, agriculteur à St-Marcel (vol de tickets de matières grasses) est relaxé.

Coups et blessures. — Pour ce motif, Marguerite Bodard, née Lescure, 43 ans, cultivatrice à St-Léon-d'Issigeac, paiera une amende de 200 francs.

— Théodore Petureau, 63 ans, artiste, à Razac-d'Eymet, est frappé de huit jours de prison avec sursis et de 600 francs d'amende.

— Juliette Dumail, 26 ans, cultivatrice à Razac-d'Eymet, est relaxée.

Abréger ses crises de sciatique

Lorsque les douleurs fulgurantes de la sciatique parcourent votre jambe, pensez à prendre des cachets Gandol. Grâce à ses trois puissants calmants, le Gandol apaise toutes les douleurs rhumatismales. En outre, il active l'élimination de l'acide urique. Le soulagement qu'il procure est durable. Aucune fatigue pour l'estomac. Tes Phies : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

DANS L'ARRONDISSEMENT

GARDONNE

Grande conférence publique. — M. Michel Latoud, le brillant orateur que les foules du S.-O. ont déjà applaudi, Délégué à la Propagande du Maréchal, prononcera une conférence dans notre commune, salle Jeanne d'Arc, à 20 h. 30 légale, le 24 janvier. Tous les Français et les Françaises, quels qu'ils soient, légionnaires, paysans, fonctionnaires, artisans, pères et mères de famille, jeunes gens et jeunes filles, pour peu qu'ils s'intéressent à l'avenir de leur pays, se doivent d'assister à cette manifestation où un orateur de talent, doublé d'un homme de bon sens et de bon conseil leur tracera des directives, soulèvera un coin du voile qui obscurcit notre avenir et fera le point de la situation actuelle. L'avenir n'appartient ni aux faibles, ni aux timorés, ni aux sceptiques, ni aux illuminés. Il appartient à ceux qui veulent et qui savent. Si vous voulez savoir pour vouloir, si vous voulez vous documenter sur ce que sera l'Etat Nouveau, à base communautaire et socialiste mais respectueux des valeurs morales, si vous voulez savoir ce que vaut la Révolution Nationale, si vous voulez savoir quelle pourra être demain cette splendide manifestation qui sera pour Gardonne, comme un témoignage d'espérance dans les destinées de la France Immortelle. A 18 heures légales, au Monument aux Morts, cérémonie des Couleurs par les Anciens des Chantiers de Jeunesse ; à 20 h. 30 légales, salle Jeanne d'Arc, conférence, ouverture des portes 20 h. 15. Entrée gratuite.

Quand on se sent " à plat "

Epuisement physique et nerveux. Surmenage. Affaiblissement des sens. Fatigue hors de proportion avec l'effort fourni. « Trous » dans la mémoire. Insomnies. Irritabilité. Tendance aux idées noires, etc...

Tous ces troubles, de même que les tremblements, la démarche saccadée, la difficulté de la parole, l'émoussement du sens génésique, etc., font rapidement place à une sensation de vigueur physique et intellectuelle quand on suit le nouveau traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. En même temps, on constate une amélioration générale des fonctions : digestion, circulation, respiration, etc., se traduisent par un retour à la pleine santé. Une brochure explicative est envoyée gratuitement à tous les lecteurs qui en font la demande aux Laboratoires D. A. Romon, 30, rue Malesherbes, Lyon.

LES SPORTS

RUGBY

Nette victoire usbiste

L'U. S. B. a triomphé dimanche de Brive, par 15 points à 0.

Ce résultat a été acquis, il est juste de le dire, sur un « quinze » privé de ses meilleurs éléments. Toutefois, nos Usbistes ont fait montre de plus de mordant que devant Marmande.

Quelques vétérans avaient pris place dans l'équipe, et les sportifs ont vu évoluer avec plaisir le prestigieux Vinas qui n'a rien perdu de ses brillantes qualités.

Quel dommage qu'un arbitre, disons-le, incapable, nous ait privé d'une belle démonstration de jeu.

Bergeracois et Brivistes étaient disposés à bien faire, et ils auraient bien fait.

Il est regrettable qu'à notre époque, le coup de poing, le coup de pied dans la figure remplacent les belles phases de jeu. Tout cela ne se produirait pas si le directeur du jeu faisait montre d'autorité et en connaissait les règles.

Victoire sur Eymet

Nos juniors ont disposé facilement du « quinze » Eymetois.

Cela ne veut pas dire qu'ils ont opéré comme d'habitude, c'est-à-dire, bien Non. A leur décharge, nous devons indiquer qu'ils étaient privés de deux de leurs bons éléments. Changer la paire de demis et Eymet encaissait 30 points.

A cette partie, l'arbitre ne s'est pas montré à la hauteur de la situation. Là aussi, manque d'autorité.

Il y eut bagarre sur le tapis vert et bagarre en dehors du terrain.

Nous conseillons du calme à tous, et surtout aux jeunes gens d'Eymet, qui eurent le tort de rendre responsable notre ami Gagnaire des quelques coups qu'ils avaient reçus pendant le match.

Ils ont été régulièrement battus. Qu'ils s'estiment heureux d'en être sortis à si bon compte.

L'U S B possède une magnifique équipe junior. Dimanche elle doit rencontrer le *Stade Toulousain* à Marmande. Nos vœux accompagnent ces jeunes qui ont droit à toute la faveur du public bergeracois.

FOOTBALL ASSOCIATION

E. F. F. C. Bergerac (1) bat C. A. Brantôme (1) par 4 buts à 2.

Cette rencontre, qui avait attiré une assez bonne chambrée sur le stade de Camp-Réal fut intéressante et agréable à suivre jusqu'à la fin. Si le jeu pratiqué n'atteignit jamais un plafond supérieur, il nous fut malgré tout donné d'applaudir à de nombreux mouvements corrects de part et d'autre.

Bien que largement dominés dans l'ensemble, les visiteurs furent cependant dangereux dans leurs attaques en ce sens qu'ils pratiquaient un football rude, direct, sans aucune fantaisie, et qu'ils opéraient par longs déplacements de jeu sur leur ligne d'attaque. L'équipe est homogène, accrocheuse et bien en souffle, le gardien de buts fit une bonne et... heureuse partie.

A Bergerac, la défense fit un match moyen, Becker confirma sa forme actuelle ; en demis, Fortunel est en baisse de forme depuis déjà quelques dimanches, raide dans ses mouvements, manquant de rapidité dans ses décisions, il crée une lourde charge à ses coéquipiers, surtout à sa défense, ses dégagements au pied sont « vasouillards », les passes à ses avants mal assurées et presque toujours en hauteur. L'équipe bergeracoise, qui est maintenant en droit de viser la première place de sa poule et par cela même l'accession au championnat de France, va avoir à disputer ses matches les plus durs ; il lui faut pour cela une équipe bien complète, des joueurs entraînés et pouvoir compter sur un pilier, sur un demi-centre dont la forme ne puisse être mise en doute. Nous conseillons donc vivement à Fortunel de suivre le plus vite possible les conseils de ses dirigeants et de son entraîneur, c'est-à-dire d'assister avec assiduité aux séances de culture physique ; il en a grand besoin et c'est le seul remède à son mal actuel ; alors seulement il redeviendra le solide demi-centre qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

Chort s'accrocha ferme et fut le joueur consciencieux que nous connaissons. En avants, l'absence de Hanusse se fit sentir, Brielle fit de son mieux, Dubois impeccable dans son blocage, son démarquage et ses services, mais il fut faible dans ses tirs aux buts. Décamp nous avait habitués à mieux, il est vrai qu'il se relevait d'une bronchite. Denoux qui est puissant, rapide, devra doser ses coups de pied ; à cinq mètres des buts on ne doit pas frapper la balle de la même façon qu'à cinquante mètres. Nusbaum se montra comme à son habitude, très vite, et extrêmement dangereux pour le goal adverse ; un reproche cependant : ce joueur qui possède de brillantes qualités de footballeur ne se tient pas à sa place, c'est-à-dire à l'aile, auprès de sa ligne de touche, il est ainsi obligé de courir inutilement pour rattraper des balles qui trop souvent sortent en touche.

En résumé, si cette critique peut paraître sévère à certains, nous ne l'avons faite que dans un seul but, celui de voir les intéressés mis en cause se corriger de certains petits défauts pour un meilleur rendement de toute l'équipe.

ON DEMANDE pour cuisine ménage et direction maison ayant 2 enfants, femme de confiance, très bons gages. S'adresser Jean Pineaud, rue St-Martin, Bergerac. 82

AVIRON

C'est avec plaisir que nous apprenons que le sportif bien connu, M. Lacour accepte de diriger l'importante section de natation du S. N. B.

Un projet est à l'étude pour l'aménagement de l'île, il est certain qu'un grand pas sera fait cette année, dans ce sens.

Le S. N. B. participera aux diverses compétitions organisées par la F. F. de natation. Jeunes gens, désireux de pratiquer la nage, faites-vous inscrire.

Dans un de nos derniers numéros, nous avons donné la liste des diverses commissions du S. N. B. Rappelons que le comité Directeur comprend quinze membres dont le président est notre ami Gardette, les vice-présidents MM. Roger Mestrot, André Delfarges, Henri Couder, Arzac ; le secrétaire, Marceau Freyry ; le trésorier, M. Brisseau.

Dimanche, malgré la crue de la Dordogne, les rameurs se sont entraînés. Nul doute que dimanche prochain ils soient encore plus nombreux.

CROSS COUNTRY

Championnats départementaux de Cross-Country de la Dordogne.

Grenier, des E. F. B., enlève la première place en catégorie juniors. — Dimanche 17 janvier, l'équipe de cross des E. F. B entraînée par Guillemin s'est déplacée à Périgueux pour disputer les championnats de la Dordogne. En catégorie seniors, c'est l'International Leygues qui enleva la première place devant Léonnet, Picard (tous trois du C. O. P. O.) et Beausoleil, de Bergerac. Guillemin qui fut accidenté à la fin du parcours avait jusque là, fait partie des 4 hommes formant le groupe de tête et aurait dû disputer au sprint sa chance sans ce malencontreux accident. Très belle course de Beausoleil pour son premier match seniors. En catégorie juniors, c'est Grenier des E. F. B qui, menant la course de bout en bout sur les 6 kilomètres du parcours enleva brillamment la première place avec 250 mètres d'avance sur Latouille, du C. O. P. O. Desset fit ce qu'il put. En catégorie cadet, Monteil, après avoir mené les 3/4 du parcours, eut une petite défaillance qui lui coûta la victoire, Large fit 5e, et Roy termina malgré un point de côté dès le début.

En résumé, bonne performance des jeunes Bergeracois qui, pour leur première rencontre officielle, firent mieux que se défendre. Aussi, dimanche 24 janvier, sur le terrain de Camp-Réal, la revanche des Championnats de la Dordogne à l'occasion du *Challenge du Vêtement* ; nous invitons le public à assister nombreux à cette compétition étant assuré de la participation de l'International Leygues, le Champion de France du 800 mètres, Mesner, et les Chagrian, Léonnet, Picard, Jalabert, etc.., tous du C. O. P. O.

Le comité Directeur de la section gymnastique des E F B. fait un pressant appel à tous les jeunes gens qui désirent s'entraîner pour ce sport sain et bienfaisant, à tous les parents qui désirent nous confier leurs enfants. Pour tous renseignements, s'adresser 3, rue Saint-Esprit, auprès de M. Tronche. Il est grand temps de se faire inscrire. Quelques membres sont déjà assidus à assister aux séances du mardi et vendredi de 20 h. 30 à 21 h. 30 pour les adultes, des mercredi et samedi aux mêmes heures pour les pupilles. Le programme pour 1943 est établi et plusieurs sorties intéressantes sont en perspective : Cahors, Périgueux ou Sarlat, etc...

Réunion générale le mardi 26 janvier, à 20 h. 30, à la salle Lapanouse (pupilles et adultes). Nous faisons appel à tous les anciens.

ESCRIME

Les épreuves de classement, disputées en janvier au cercle d'Escrime « Les Cadets », ont donné les résultats suivants :

Fleuret Juniors. — 1. Jean Doris, 2. Nouailiant ; 3. Colcaud Pierre ; 4. Colcaud René ; 5. Doris Robert ; 6. Theuret ; 7. Rigal.

Fleuret Seniors. — 1. Noreau ; 2. ex-æquo, Sabeau et Dhumerelle ; 4. Redon ; 5. Breton ; 6. Guichard ; 7. Bussière ; 8. Delpérier ; 9. Cordier.

Epée Seniors. — 1. Dhumerelle ; 2. Breton ; 3. Sabeau ; 4. Noreau ; 5. Guichard ; 6. Boissavit ; 7. Ceretti ; 9. Ch. Cordier ; 9. Helliant ; 10. Lionnet ; 11. Trétois, etc...

Le dimanche 24 janvier, à 10 heures, salle des Cadets, se disputera le challenge Godard, réservé aux fleurettistes de moins de 20 ans. A l'issue de cette épreuve, seront sélectionnés les tireurs devant participer au Critérium de France juniors le 14 février, à Périgueux.

REMERCIEMENTS

M. Charles Lorec ; le docteur et Mme Pierre Bargain ; le lieutenant Guillot, Mme née Lorec et leur fille Catherine ; toute leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Charles LOREC
Née Jeanne OLLIÉRO

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

REMERCIEMENTS

Les familles Delpérier et Fraigneau, remercient toutes les personnes qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans le deuil qui vient de les frapper.

Chaussures de Limoges

58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe
- pour la Marche
- pour l'Appartement

Les constipés qui s'ignorent

Leur intestin se vide chaque jour, mais incomplètement. D'où leur fatigue perpétuelle, leurs démangeaisons, leurs fermentations. Un comprimé Vichybol, au sel Vichy-Etat pris au repas du soir, assurera à ces constipés des évacuations complètes, sans fatigue ni coliques. Tes Phies :8 frs 20 la boîte de Vichybol.

PROPRIÉTÉ plaine, dem. métayer minimum 3 personnes Place stable. Réf. exigées. Crouzel, Expert Foncier, Le Buisson (Dordogne). 83

DEMANDE ménage sérieux, femme intérieur, homme toutes mains. Un domestique agricole et une bonne à tout faire Bons gages. Place stable Crouzel, Expert Foncier, Le Buisson (Dordogne). 84

ENCLOS à vendre, près de la ville, maison et dépendances 3 300 m2 de terrain, cours d'eau. MOURLET, 21, rue des Carmes (place du Jardin-Public) 86

A VENDRE jeune taureau origine hollandaise. S'adresser M. Rollet, Domaine de Cavalerie, Peymilou.

Aux PÉPINIÈRES CHAMBAUD Jeune Bergerac, on embauche manœuvres agricoles, hommes et femmes. 61

POUR VOS déménagements en ville et banlieue. Duvivier, place Clairat. 37

A VENDRE beaux comptoirs et étagères. Viratelle et Soulié, Villefranche-du-Périgord. 43

CHERCHE d'occasion un costume et une paire chaussures, bon état, pour jeune homme, taille 1 m. 70, chaussures 43. Ecrire Arnould, agent de fabrication, Poudrerie de Bergerac. 54

ACHÈTERAIS un poste T. S. F. d'occasion ou neuf. S'adresser Gonthier Roger, aux Coutets, par Creysse (Dordogne). 72

COIFFEUR hommes ayant quelque connaissance dames de retour des Chantiers, cherche emploi. Sérieuses références. S'adresser au bureau du journal. 74

ON DEMANDE une fille sérieuse pour campagne, maison bourgeoise avec communication facile pour cuisine, ou pour femme de chambre couture, très bons gages. S'adr bureau du journal. 75

A VENDRE

1o Maison 3 pièces et chai, état neuf, surface 780 mètres environ, près Bergerac.

2o Maison 4 pièces, chai, parc à cochons, débarras, 40 ares environ, proximité Bergerac.

3o Maison avec jardin, bordé par ruisseau important, 6 pièces, atelier séparé avec jardin bordé par cours d'eau, chef-lieu de canton important, centre commerçant.

S'adresser à M. ROOY, immeubles, Laforce.

URGENT métayer demandé pour petite propriété près Bergerac, plein rapport, facilités. S'adresser bureau journal. 79

FOURGON tolé 500 kgs ; Peugeot 7 cv, pneus 13 x 45 et 14 x 45, le tout en très bon état, à vendre Lafaye, 7, cité Rival, Gala 78

A VENDRE moissonneuse-lieuse Mac-Cormick, coupe 1 m. 80, très bon état. Brabant, 130 kgs. Canadienne. H. Bargine, au Trémoulih, Couze (Dordogne). 81

A LOUER tout ou partie, petite propriété indépendante 7 kil Bergerac, polyculture, conviendrait élevage et jardinage. Bur. journ. 80

Etude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

Cession de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me DENOIX de SAINT MARC, notaire à Bergerac, le sept janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac A. C., le quatorze janvier suivant, folio 94, numéro 546,

Monsieur Maurice-Georges THEOT, boucher et Madame Eugénie-Charlotte THIERRY, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac, place de la Halle aux Grains, ont vendu à Monsieur Pierre-Marie-Joseph-Victor CALVET, boucher, demeurant à Puybegon (Tarn),

Un fonds de commerce de boucherie, sis à Bergerac, place de la Halle aux Grains, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, la carte professionnelle, les différents objets mobiliers et matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la deuxième insertion et seront reçues au domicile élu, à Bergerac, en l'étude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire.

Pour premier avis.

DENOIX de SAINT-MARC.

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta
Transactions Immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

Etude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me Edouard HERTZOG, notaire à Bergerac, le douze janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac A. C., le quatorze janvier mil neuf cent quarante-trois, vol. 383 *bis*, folio 89, no 481, par le receveur qui a perçu les droits,

Monsieur Léopold-Jean DELMONT, mécanicien, et Madame Paule-Denise GRUVEL, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac, Faubourg de la Madeleine, rue Maréchal Joffre.

Ont vendu à Monsieur Paul-Eugène COLOMBET, mécanicien, demeurant à Bergerac, rue du Pont-St-Jean.

Un fonds de commerce de réparation de cycles et motos, exploité par eux à Bergerac, Faubourg de la Madeleine, rue Maréchal Joffre, inscrit au registre du commerce sous le no 5712, et aux registres des métiers sous le no 2216, comprenant la clientèle, l'achalandage, l'enseigne, le nom commercial, le matériel en dépendant, et le droit au bail de l'immeuble dans lequel est exploité le dit fonds.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me HERTZOG, dans les vingt jours de la seconde insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-six paraîtra au Bulletin annexe du *Journal Officiel*.

Pour première insertion.

Signé : Edouard HERTZOG.

Etude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

Cession de Parts

Suivant acte reçu par Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac, le premier décembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré le trois décembre suivant folio 45, no 245, Monsieur Pierre GOUZOU, négociant, demeurant à Bergerac, 15, rue Thiers, a cédé à Monsieur René GOUZOU fils, tailleur d'habits, demeurant à Bergerac, quatre parts de mille francs chacune, restant lui appartenir dans la société à responsabilité limitée « A LA MAISON DU VÊTEMENT », ayant son siège social à Bergerac, rue du Colonel de Chadois.

Par suite de cette cession, Monsieur Pierre GOUZOU a donné sa démission de gérant de ladite société et Monsieur René GOUZOU, a été nommé gérant en ses lieu et place.

L'article treize de la société a été modifié ainsi qu'il suit :

La direction générale de l'affaire est confiée à Monsieur SAUX et Monsieur René GOUZOU, qui auront à ce sujet plein pouvoir pour la direction technique.

Deux exemplaires dudit acte ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac à la date du trente décembre mil neuf cent quarante-deux.

Pour mention

DENOIX de SAINT-MARC.

Etude de Me MÉRIC, avoué à Bergerac, rue Bourbarraud

Assistance Judiciaire

Décision du 9 juin 1942

Un jugement a été rendu par défaut le huit juillet mil neuf cent quarante-deux au profit de M. Robert-Jean LABEYLIE, cultivateur, domicilié à Lamothe-Montravel (Dordogne), actuellement prisonnier de guerre en Allemagne, no 17.353, Stalag VI, Kommando 16, contre 1o M. Emilien DUBERNAT, propriétaire, demeurant à Baron, commune de St-Seurin-de-Prats, pris en qualité de tuteur ad hoc de la mineure Jeanne LABEYLIE, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Vélines le vingt-deux avril mil neuf cent quarante-deux ; 2o Madame Emilienne FAUCHER, épouse LABEYLIE, cultivatrice, demeurant à Lamothe-Montravel, par le tribunal civil de Bergerac.

Aucune opposition ne sera recevable contre ledit jugement passé le délai d'un mois à compter de la présente insertion.

Pour extrait.

Signé : MÉRIC.

Etude de Me MÉRIC, notaire à Bergerac

Le tribunal civil de première instance de Bergerac, par jugement en date du neuf décembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré, rendu à la requête de Madame Fernande LOZE, veuve Henri-Jacques OGE, sans profession, demeurant et domiciliée à la Brugueyrie, commune de Sainte-Alvère, ayant pour avoué Me MÉRIC, a donné acte à la dite dame de sa demande d'envoi en possession de la succession de Monsieur Henri-Jacques OGE, cultivateur, son époux décédé à la Brugueyrie, commune de Sainte-Alvère, le sept avril mil neuf cent quarante-deux, sans laisser aucun héritier au degré successible, et avant de faire droit sur la dite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Bergerac, le onze décembre mil neuf cent quarante-deux.

Signé : MÉRIC.

L'Administrateur-Gérant :
R. TAILLANDIER.